



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 7 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zones défavorisées simples : Stéphane Le Foll propose une nouvelle carte et fixe un nouveau rendez-vous début avril

Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement a présenté, ce mardi 7 mars, une nouvelle version de la carte des zones défavorisées simples, complétée avec trois critères relatifs à l'emploi agricole, aux haies et aux surfaces peu productives. Cette carte réintègre 758 communes classées, dans le zonage actuel par rapport à la carte présentée en décembre dernier. 85% des communes actuellement classées figurent dans ce projet de nouveau zonage.

A l'occasion de cette réunion, le Ministre a également présenté les pistes de travail à l'étude devant permettre d'affiner cette carte afin de mieux cibler les territoires dont les spécificités justifient leur maintien, en particulier ceux où l'élevage est significatif. Les prochains critères viseront ainsi à prendre en compte les rendements céréaliers, la part des exploitations de polyculture-élevage et le niveau d'autonomie fourragère.

Stéphane Le Foll a également rappelé qu'il était possible d'ajouter de nouvelles communes au-delà de celles présentées ce jour, mais que la question principale sera celle de l'impact budgétaire de cette extension. Sauf à augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée à la compensation des handicaps naturels, toute extension aura en effet des conséquences sur le niveau des aides.

Le travail technique et les discussions avec les organisations professionnelles vont se poursuivre avec la présentation de nouvelles cartes au début du mois d'avril 2017.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Les propositions de la France devront être transmises à la Commission européenne au plus tard en septembre 2017, pour une application pour la campagne PAC 2018. Selon l'option qui sera retenue quant au nombre total de communes classées ou à la création d'une Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) végétale, des décisions budgétaires devront être arrêtées selon le calendrier applicable à la PAC 2018, soit avant le 31 juillet 2017.

Conscient du caractère structurant de cette réforme pour l'agriculture française, Stéphane Le Foll a réaffirmé son engagement à ce que les travaux conduits permettent de maintenir une agriculture diversifiée, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée sur nos territoires.

Projet de carte du futur zonage des zones défavorisées simples - Réunion du 07 mars 2017 :

Partie 1 (ZSCN) améliorée sur le taux de chargement + Partie 2 (ZSCS) incluant les zones correspondant à l'élevage extensif à l'herbe, les zones ressortant avec l'utilisation d'une PBS restreinte, les zones humides, les zones avec un fort taux d'exploitations avec des haies, les zones avec un fort taux d'emplois agricoles et les zones avec un taux important de surfaces peu productives

Important : sur cette base, la partie 2 du futur zonage va encore être complétée ; les travaux sont en cours

